

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR SUR TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES

SYNTHÈSE 2018

Amélioration de la qualité de l'air sur l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées en 2018

	Particules PM 10	Particules PM 2.5	Dioxyde d'azote	Ozone	Benzo[a]pyrène	Dioxyde de soufre
Tarbes - fond urbain	■	■	■	■	■	■
Lourdes - fond urbain	■	■	■	■	■	■
Lourdes - proximité trafic	■	■	■	■	■	■

Échelle des valeurs réglementaires :

- Valeur limite dépassée
- Valeur cible dépassée
- Objectif de qualité non respecté
- Réglementation respectée

Réglementation respectée pour les particules en suspension PM10, PM2.5 et le dioxyde d'azote

En situation de fond, comme à proximité du trafic, les niveaux moyens mesurés en **particules en suspension** respectent les réglementations en 2018. Les concentrations moyennes de particules en suspension PM10 et PM2.5 sont en baisse sur le département, en lien avec l'absence d'épisodes de pollution aux particules constatés cette année sur la période hivernale. Sur le territoire, trois secteurs d'activités contribuent de manière prépondérante aux émissions de particules en suspension PM10 : les dispositifs de chauffage résidentiel pour 34%, les activités industrielles pour 26% et les transports pour 24% des émissions.

Concernant le **dioxyde d'azote**, les niveaux de concentration sont en baisse par rapport à ceux mis en évidence en 2017. **Aucune habitation n'est exposée à un dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé (40 µg/m³ en moyenne annuelle).** Cependant, au plus près des quelques axes routiers principaux, la valeur limite annuelle pour la protection de la santé humaine pourrait ne pas être respectée. Les oxydes d'azote sont majoritairement émis par le secteur des transports (71%), tandis que le secteur résidentiel est le second contributeur du territoire avec 12% des émissions totales.



Les émissions de polluants atmosphériques liés au résidentiel / tertiaire (chauffage) sur Tarbes-Lourdes-Pyrénées

PM10 34%



Les émissions de polluants atmosphériques liés au transport sur Tarbes-Lourdes-Pyrénées

NOx 71%

Ozone : l'objectif de qualité n'est pas respecté sur le département des Hautes-Pyrénées, comme partout en région

Concernant l'**ozone**, l'objectif de qualité pour la protection de la santé n'est pas respecté sur l'agglomération, comme sur l'ensemble du réseau de mesure en Occitanie. En revanche, la valeur cible est respectée sur l'agglomération comme sur le département des Hautes-Pyrénées.

Le nombre de jours de dépassement de l'objectif de qualité mis en évidence sur les stations de l'agglomération se situent dans la partie basse du réseau de surveillance régional : ainsi les valeurs les plus faibles sont mesurés sur Lourdes (5 jours de dépassement) et Tarbes (2 jours de dépassement), contre 15 à 47 jours le long du littoral méditerranéen (Hérault et Gard notamment).

La tendance observée sur l'agglomération tarbo-lourdaise ne suit pas la tendance régionale constatée en 2018 : hausse du nombre de dépassements par rapport à 2017 sur la grande majorité des stations en Occitanie.

Dioxyde de soufre et benzo[a]pyrène : réglementation largement respectée

Les concentrations en **dioxyde de soufre** et **benzo[a]pyrène** respectent largement la réglementation. Les niveaux en benzo[a]pyrène, polluant issu de la combustion de la biomasse respectent tout autant le seuil réglementaire.

L'exposition chronique à la pollution au dioxyde d'azote et aux particules < 10 microns

Sur la base de la cartographie de la pollution de NO₂ en 2018, **aucune habitation n'est exposée à un dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé (40 µg/m³ en moyenne annuelle)**. Cependant, il existe des zones sans habitations susceptibles d'être impactées par un tel dépassement, détaillées ci-dessous :

Sur la ville de Tarbes et ses environs :

- dans Tarbes et sa grand couronne, tout le long de la N21 sa portion située au sud du centre-ville, au niveau du rond-point de Pau,
- dans Tarbes et son micro-centre autour de la place de Verdun, la rue Massey et la rue du Maréchal Foch
- sur le reste de la ville, dans l'environnement immédiat des principales voies de circulation telles que l'autoroute A64, la sortie d'autoroute (gare de péage) Séméac-Tarbes Est, et au niveau du tronçon de l'avenue François Mitterrand (D817) entre la rue des Garennes et la rue de la Paix (Séméac).

Sur la ville de Lourdes :

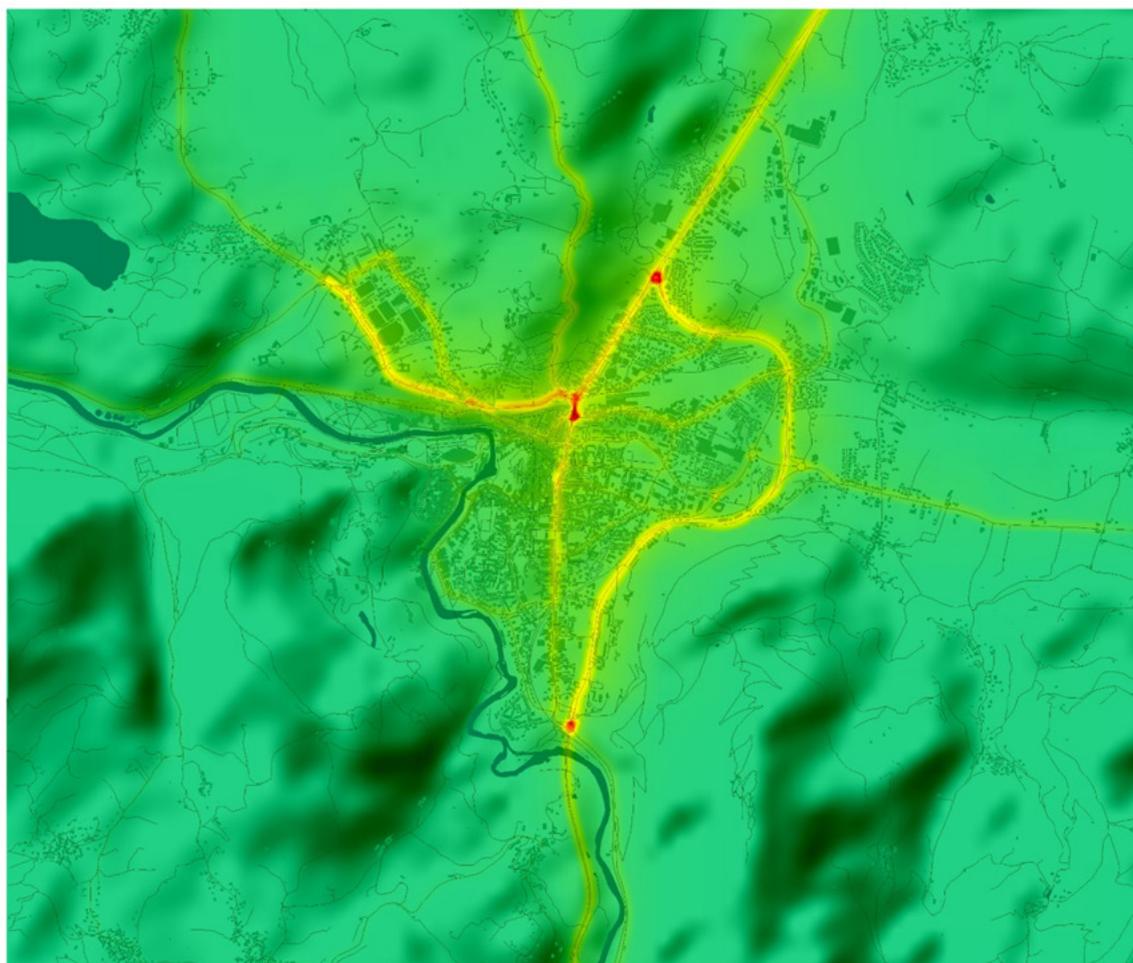
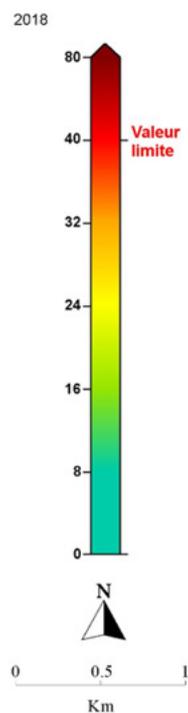
- à l'entrée de la ville (direction centre-ville de Lourdes) sur le rond-point marquant la fin de la N21, au niveau de la séparation entre l'avenue Alexandre Marqui et le boulevard du centenaire,
- le long de la D914 entre l'avenue Alexandre Marqui et la rue de Bretagne,
- au centre-ville sur le tronçon routier entre la D914 et le rond-point menant à l'avenue de la Gare,
- à la sortie de la ville (direction Argelès-Gazost), au niveau du rond-point entre le boulevard d'Espagne et l'avenue Francis Lagardère.

Les cartographies des concentrations annuelles en PM10 et PM2.5 mettent en évidence qu'aucune habitant n'est exposé à des concentrations supérieures à la valeur limite pour la santé.



Cartographie des concentrations moyennes annuelles de NO₂ sur le centre-ville de Tarbes et ses environs - 2018

Situation des NO₂ pour
la protection de la santé
(en µg/m³ - Moyenne annuelle)
2018



Cartographie des concentrations moyennes annuelles de NO₂ sur le centre-ville de Lourdes et ses environs - 2018

L'exposition ponctuelle lors d'épisodes de pollution

0

épisodes de pollution
en 2018

En 2018, le département des Hautes-Pyrénées n'a pas fait l'objet d'**épisodes de pollution de l'air** dus aux particules en suspension (PM₁₀) ou à l'ozone (O₃).

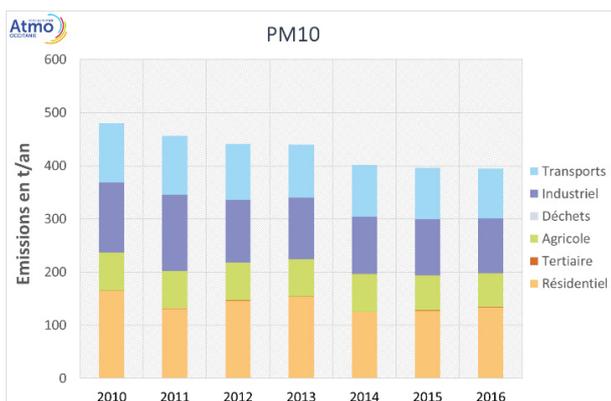
Cette année, les Hautes-Pyrénées est le département parmi le moins touché de la région par des épisodes de pollution aux **particules en suspension**, avec aucun jour de dépassement du seuil réglementaire journalier fixé à 50 µg/m³. Des concentrations importantes en particules PM₁₀ ont été mises en évidence à la fin février sur la métropole comme sur le reste de la région Occitanie. Cette absence d'épisode de pollution aux particules PM₁₀ en 2018 met en évidence une nette amélioration de la qualité de l'air par rapport en 2017 (17 épisodes de pollution recensés).

Concernant l'**ozone**, les concentrations maximales horaires sur l'agglomération ont été enregistrées le 9 juillet 2018, avec respectivement 141 et 143 µg/m³ Lourdes et Tarbes, niveaux bien inférieurs au seuil d'information (180 µg/m³ en moyenne horaire).

L'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire de Tarbes-Lourdes-Pyrénées

PM10

L'évolution des émissions de particules PM10

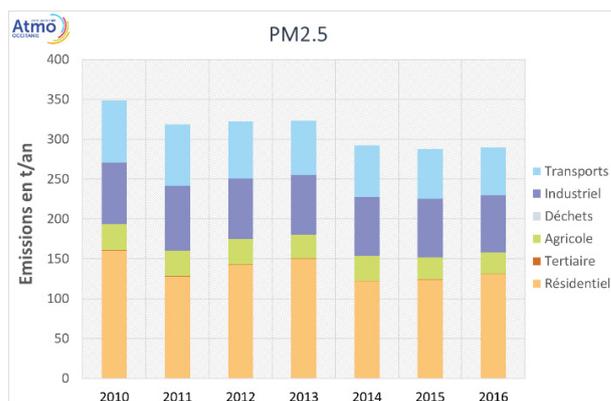


Le **secteur résidentiel** (dispositifs de chauffage) est le premier contributeur aux émissions de particules PM10 sur le territoire de la CA TLP (34%). Le secteur industriel est le deuxième contributeur avec 26% des émissions.

Les émissions de particules PM10 diminuent de -18% sur la période 2010 à 2016.

PM2.5

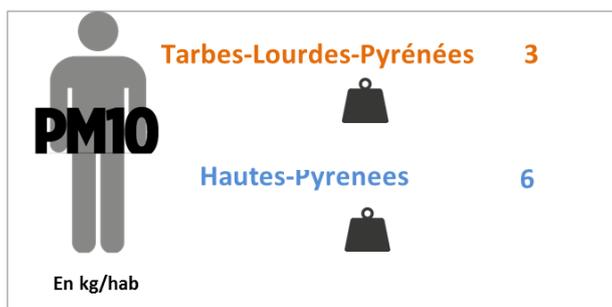
L'évolution des émissions de particules PM2,5



Le **secteur résidentiel** (dispositifs de chauffage) contribue à près de la moitié des émissions de PM2.5 sur le territoire en 2016 (45%). Le secteur industriel est le second contributeur recensé (25%).

Les émissions de particules PM2.5 sont en diminution entre 2010 et 2016 (-17%).

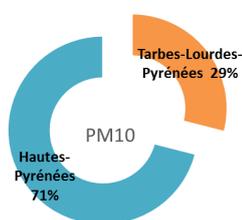
Les émissions de PM10 en Kg/habitant/an



Les émissions de PM2,5 en Kg/habitant/an

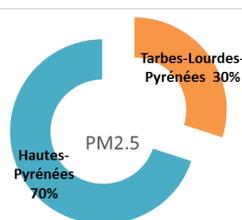


Part du CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées dans les Hautes-Pyrénées



La CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées émet 29% des particules PM10 des Hautes-Pyrénées.

Part du CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées dans les Hautes-Pyrénées

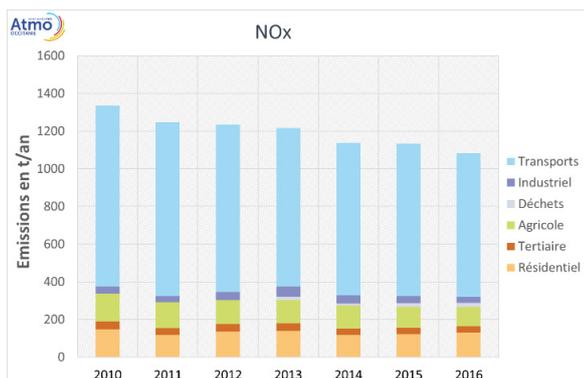


La CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées représente 30 % des émissions de PM2.5 des Hautes-Pyrénées.

L'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire de Tarbes-Lourdes-Pyrénées

NO_x

L'évolution des émissions d'oxydes d'azote

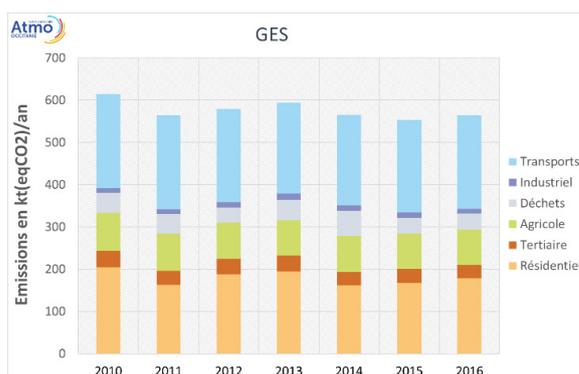


Le **secteur des transports** est le plus émetteur de NO_x sur le territoire (71 % en 2016). Les émissions induites par le secteur agricole représentent 9% du total, soit le troisième émetteur du territoire en 2016.

Les émissions de NO_x sont en diminution de 19% entre 2010 et 2016, tous secteurs confondus.

GES

L'évolution des émissions de gaz à effet de serre



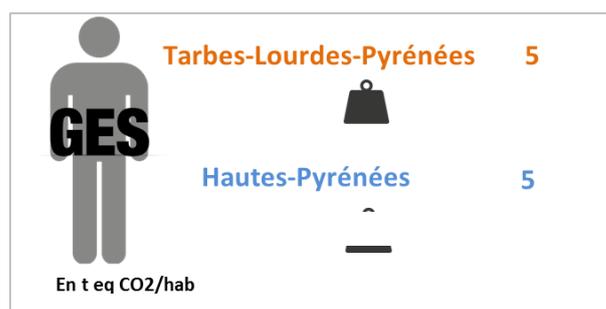
Le **secteur des transports** est le plus émetteur de GES sur le territoire (39 % en 2016). Les dispositifs de chauffage résidentiel contribuent également de manière importante avec 32% des émissions de GES sur le territoire.

Les émissions de GES sont en diminution de 8 % entre 2010 et 2016.

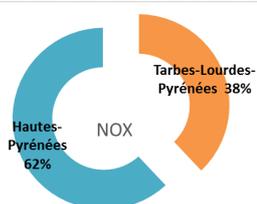
Les émissions de NO_x en Kg/habitant/an



Les émissions de GES en TEQ CO₂/habitant/an

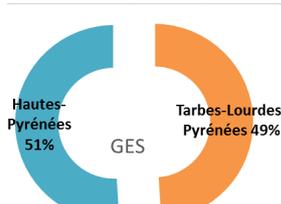


Part du CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées dans les Hautes-Pyrénées



La CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées représente 38% des émissions de NO_x du département.

Part du CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées dans les Hautes-Pyrénées



La CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées représente 49% des émissions de GES du département.